

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

Les Martres sur Morge

Mardi 13 avril 2021

Présents :

Eugène CHASSAGNE,

Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA

Luis CRESPO, Marie-France LABBE

Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO,
Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 09/03/2021.

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Monsieur le Maire et au nom de son conseil municipal, félicite Madame Marie-France LABBE à l'occasion de la naissance de son petit-fils.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points (points n° 1 et 3) à l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

N°1 - Taux d'imposition des taxes

N° 3 – Mandatement et amortissements des travaux des réseaux d'eaux pluviales

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa demande.

1. Taux d'imposition des taxes

A partir de 2021, la taxe d'habitation n'entre plus en compte dans les produits fiscaux reversés aux communes, hormis pour les résidences secondaires. Pour cette année, la suppression de cette taxe n'engendre pas un manque à gagner. En effet, notre Commune surcompensée par le reversement de la taxe foncière des propriétés bâties, se voit prélever par le Département la somme de 23.881 € pour arriver à un reversement de fiscalité égal à celui de 2020.

Une délibération doit être prise afin de fixer le taux de taxe foncière bâtie, le taux de la Commune devant être augmentée du taux voté par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité :

- La Taxe Foncière Bâti à 37,15 %
- La Taxe Foncière Non Bâti à 80,47 %

2. Vote du budget primitif 2021

Madame Marie-France LABBE, conseillère municipale déléguée aux finances, détaille aux membres du conseil municipal, le budget primitif 2021.

Parmi les orientations budgétaires définies par la municipalité, les projets suivants ont été budgétés pour 2021 :

- Réfection du mur du cimetière et aménagement paysager de l'entrée ;
- Poursuite de la rénovation des appartements de l'ancienne mairie ;
- Travaux de voirie communale ;
- Rénovation du plafond de la sacristie à l'église et vitraux ;
- Ecole numérique.

Le budget 2021 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement, dépenses et recettes..... 569.400.70 €

Recettes réelles d'investissement, dépenses et recettes 294.752.45 €

Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Mandatement et amortissement des travaux des réseaux d'eaux pluviales

Le fonds de concours des communes de la Communauté d'Agglomération RLV concernant les travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines, doit être mandaté à l'article correspondant et être amorti sur une durée de 30 ans.

Après échanges, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à amortir sur une durée de 30 ans ce fonds ce concours.

4. Répartition des frais de fonctionnement de l'école aux autres communes

La commune des Martres sur Morge a signé avec les communes de Varennes sur Morge, Surat, Sardon et Saint-Laure une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement de l'école du village. Monsieur le Maire propose de calculer la participation 2021 à hauteur du coût réel de fonctionnement.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de fixer la participation des communes concernées à 968.00 € par enfant, soit au même montant que l'an dernier.

5. SIEG : travaux d'éclairage public, chemin des Marnes

Il est nécessaire de procéder à des travaux d'éclairage public : pose de trois candélabres Chemin des Marnes et déplacement du lampadaire gênant Rue du Moulin. Afin d'effectuer les travaux (montant estimé : 7.000 € HT), une convention de financement doit être signée avec le SIEG. Le financement est pris en charge par le SIEG à hauteur de 50% du montant HT.

Après échanges, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour ces travaux.

6. Questions diverses

- Chemin Derrière les Clos : l'installation des réseaux d'eau et d'assainissement pour les terrains constructibles situés en zone UG sont à la charge de la commune. Pour les parcelles concernées Chemin derrière les Clos, le résultat de l'étude de faisabilité du Syndicat Morge et Chambaron a conclu qu'il était plus rentable financièrement de faire une évacuation des eaux usées gravitairement plutôt qu'avec un poste de relevage. Une participation sera demandée à la commune.
- L'association des Amis du Patrimoine a effectué des travaux de rénovation peinture des croix du village.
- La commission Sports a rencontré le Vélo Club Riomois qui souhaitait organiser dans notre commune une course pour ses jeunes cyclistes le 4 juillet prochain. Le VCR

demande à la commune une participation financière afin de régler les assurances et droits de courses à la Fédération cycliste, les droits de presse, les frais d'essence pour les suiveurs. De plus la commune doit prendre en charge l'achat des coupes, fleurs, médailles et casse-croûte et gérer la logistique (barrières, signaleurs, sanitaires).

Les avis au sein de la commission sports sont partagés mais plutôt négatifs.

Après échanges, il est décidé à l'unanimité moins une abstention de ne pas donner suite à la demande du VRC.

- Discussion autour du projet de la construction du multiple rural. Une réunion de chantier a lieu une fois par semaine avec la commune.
- Riom Limagne et Volcans lance une importante démarche de concertation en vue de faire un diagnostic des pratiques et de l'offre culturelles sur son territoire. Les Assises de la Culture permettront ensuite de définir les orientations et objectifs d'un futur projet culturel de territoire pour les prochaines années.

Un questionnaire à destination des acteurs de la culture du territoire de RLV (professionnels, semi professionnels, amateurs, bénévoles), est disponible en mairie ou consultable sur le site Internet de RLV.

- Les informations distribuées par les associations dans les boites aux lettres ne sont pas des publicités. Le stop-pub ne s'applique pas dans ce cas là.

Fin de la réunion à 22 heures 30.

Le Maire
E. CHASSAGNE

Secrétaire de séance
Anne BOROT